

Livre. Guide sur les usages pratiques de la plante.

Mille et une vertus du chanvre

Pourquoi et comment cultiver du chanvre. Michka. Mameaéditions; 96 pp., 30 F. (Sorti en librairie le 8 mars.)

Rarement aussi petit livre aura autant remué les foules avant même sa sortie en librairie. C'est qu'en tentant de faire retirer de la vente *Pourquoi et comment cultiver du chanvre*, les pouvoirs publics ont «offert» à Michka, auteur de nombreux ouvrages sur le sujet, et à ses acolytes une publicité inespérée. Deux descentes de police en plein salon de l'Agriculture, mille exemplaires saisis et une garde à vue plus tard, l'ouvrage était finalement autorisé... à condition d'être vendu sous un drap. Voile pudique qui ne l'empêchera pas de s'arracher à 3000 exemplaires. Etonnant succès pour ce qui tiendrait plus du petit traité d'agriculture que de l'ouvrage

subversif. En effet, si chacun y va ici de son petit couplet sur la dépénalisation du cannabis, c'est bien du chanvre et de ses multiples vertus, autres que psychotropes, dont il est question dans ce recueil de témoignages. Qu'il s'agisse de l'exubérant maraîcher nantais Jean-Claude David, de Bernard Rappaz, agriculteur bio, pionnier du chanvre suisse, ou de Jorge Cervantes, spécialiste américain de la culture high-tech, ils ont tous en commun d'exercer, légalement, leur spécialité dans le chanvre (1).

Sous forme de papier, de vêtements, d'huiles essentielles, de carburant, de murs de maisons ou encore de compost (on apprend ainsi que le compost de chanvre est «*la Rolls Royce des composts suisses*»...), le chanvre est, à les en croire, le remède miracle à tous les maux; de la pollution des sols à l'effet de serre en passant par la crise de

la vache folle. Ses graines seraient en effet idéales comme substitut aux farines animales ou au soja transgénique dans l'alimentation bovine. Le marché de l'«eurocannabis» serait donc hautement prometteur: 500 millions d'euros cette année en Suisse et déjà 12000 hectares ensemencés en 2000 en France.

En rappelant que l'ouverture d'un marché «récréatif» du chanvre améliorerait encore ces juteuses perspectives pour les cultivateurs, Michka semble finalement appeler à sa manière à une iconoclaste union des villes et des campagnes, dans l'intérêt bien compris des cultivateurs... et des consommateurs ●

ARNAUD AUBRON

(1) La France autorise certaines variétés de chanvre, à condition qu'elles contiennent moins de 0,02% de tétrahydrocannabinol, la substance psychoactive.